



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mutuelle des cheminots de Limoges

Question écrite n° 78365

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes émises par les délégués de la mutuelle des cheminots de Limoges et région. Dans une motion votée par l'assemblée générale réunie le 22 octobre 2005, ils ont exprimé leur opposition aux orientations gouvernementales prises en matière de protection sociale. Ils constatent que les mesures prises dans le cadre du PLFSS 2006 pour limiter le déficit de la sécurité sociale n'apporteront que peu d'améliorations. En effet, le déficit est estimé à 9 milliards d'euros. Ils contestent la suppression des services hospitaliers n'effectuant pas 2 000 interventions par an. Celle-ci va provoquer la suppression de 150 à 200 centres de soins et participera à la désertification des zones à faible densité de population. De plus, ils émettent un certains nombres de revendications, notamment la suppression du forfait hospitalier, la sortie des médicaments de la logique commerciale ainsi que le maintien du régime spécial de la caisse de prévoyance. C'est pourquoi il le prie, dans un premier temps, de lui indiquer si des mesures sont envisagées afin de limiter les inconvénients liés à la fermeture de 150 à 200 centres de soins. Par ailleurs, il lui demande si des dispositions pourront être mises à oeuvre afin que les revendications des délégués de la mutuelle des cheminots de Limoges et région soient prises en considération.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78365

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10747